

## MAIRIE DE CARNETIN

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2015

Le vingt-deux mai deux mille quinze, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **18 mai 2015**

TABLEAU DE PRESENCE				
Fonctions	Noms	Présent	Absents excusés	Pouvoir à
Conseillers municipaux	LEROY Pascal	x		
	BARE Gaëlle	x		
	BIZIEN Roland		x	Pascal LEROY
	DANILOFF Michel		x	
	DENIZO Hervé	x		
	DULIN Jean-Marc	x		
	GOEMINNE Ludwig	x		
	MURIEL Serge	x		
	PIFFRET Jean-François	x		
	TAUPIN-GARDIN Patrick	x		
VIEILLEDEN Laure	x			

### ☞ ORDRE DU JOUR ☞

- 1) Approbation des comptes rendus des conseils municipaux précédents
- 2) Création d'un poste d'Adjoint Administratif à 28 heures
- 3) Prise de la compétence facultative lecture publique CAMG
- 4) Informations et questions diverses

### OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 21 heures 00 par Monsieur Pascal LEROY, Maire.

#### ○ Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN comme secrétaire de séance.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

### I – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX PRECEDENTS

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2015.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 avril 2015.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

**II – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 28 HEURES**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint chargé du dossier.

Celui-ci rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il est proposé de recruter une personne suite au départ de Stéphanie LOISEL pour l'accueil du secrétariat à temps non complet de 28H00 hebdomadaire.

Après en avoir délibéré l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- . **décide** de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 28H00 hebdomadaire
- . **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget unique 2015 article 6410.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

**III – PRISE DE LA COMPETENCE FACULTATIVE LECTURE PUBLIQUE CAMG**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

**En 2007**, une étude sur la faisabilité d'un **projet de coopération** entre les Médiathèques de Marne la Vallée mené par le Conseil régional dans le cadre du **Contrat de territoire** met en lumière le fait que seules les bibliothèques de Marne et Gondoire demeurent communales, tandis que celles du Val Maubuée, du Val d'Europe et de Marne et Chantierne sont en réseau.

Le 3 novembre 2008, les membres du bureau communautaire ont donc donné à la CAMG une mission de mise en réseau informatique des bibliothèques du territoire afin de lancer une première étape pour permettre aux habitants du territoire un accès facilité à la lecture et à la culture.

Depuis le printemps 2009, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire travaille sur la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du territoire.

Parmi les 18 communes du territoire, 13 possèdent une bibliothèque.  
Fin 2014, 10 des 13 bibliothèques ont intégré le portail commun.

Les usagers peuvent maintenant consulter en ligne les fonds des établissements du territoire grâce à la création d'un catalogue commun et d'un logiciel. Le travail de toutes les équipes de ces bibliothèques, des plus petites aux plus grandes, permet aujourd'hui à tous d'avoir un accès facilité à la lecture et à la culture.  
<http://bibliotheques.marneetgondaire.fr/>

L'agglomération a souhaité apporter son soutien à l'ensemble des communes de son territoire pour la mise en réseau des bibliothèques existantes et l'accès aux catalogues et aux ressources en ligne pour toutes les communes.

**La prise de compétence lecture publique** permettra d'atteindre plusieurs objectifs :

- offrir une égalité territoriale quant à l'accès au livre
- permettre une meilleure visibilité des fonds et ressources documentaires disponibles pour les publics du territoire et pour les professionnels
- faciliter les échanges et la circulation des documents entre les différents sites
- enrichir l'offre documentaire du réseau de lecture publique de la CAMG et de ses structures grâce à un catalogue enrichi et à l'extension de ressources presse et abonnements en ligne
- mutualiser les ressources et faciliter les échanges entre professionnels et bénévoles du réseau
- mutualiser les tâches de catalogage et le dépouillement des périodiques
- harmoniser l'offre d'actions culturelles harmonisées entre les différents établissements

**Le transfert de compétence de la lecture publique est la suite logique de ce travail mené depuis 5 ans.** Il reste maintenant à « donner vie » à ce réseau et ouvrir des chantiers liés à l'accueil, à la communication, à l'action culturelle et à la formation.

**Ce réseau sera matérialisé par une carte unique qui donnera accès aux 13 bibliothèques du territoire. Pour l'abonné, il sera désormais possible de disposer de plus de 250 000 documents et de fréquenter plusieurs bibliothèques.**

Dotée d'une forte charge symbolique, fonctionnant dans la totalité des bibliothèques de l'espace communautaire, de la plus modeste à la plus importante, cette carte unique sera emblématique de la construction du réseau.

L'action culturelle constituera l'un des grands domaines d'actions pour forger un réseau cohérent sur le territoire (travail déjà entamé avec certaines bibliothèques par le choix et l'accueil d'un écrivain en résidence depuis 2011).

Le progrès en termes d'action culturelle cohérente et commune, permettra de consolider la promotion de la littérature ainsi que la valorisation des fonds.

A une politique d'actions culturelles globale, se superposeront des actions particulières en fonction des caractéristiques des établissements et des communes.

C'est pourquoi, nous proposons la prise de la compétence lecture publique et le calendrier suivant :

- 30 mars 2015 : Conseil communautaire
- 1<sup>er</sup> septembre 2015 :  
Transfert de charges, du personnel et des bâtiments (**à usage dédié uniquement à la lecture publique**)  
Mise en place de la carte unique
- 1<sup>er</sup> janvier 2016 :  
Mise en place d'un programme d'actions culturelles communes, harmonisées sur le territoire

Pour conseiller, coordonner et accompagner, il conviendra d'embaucher un coordinateur - directeur du réseau, qui fera équipe avec les responsables des bibliothèques, mais aussi évaluer l'aide attendue des structures gérées par des bénévoles, et penser l'embauche d'au moins un bibliothécaire volant.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis préalable favorable majoritaire du bureau communautaire du 16 mars 2015,

**Vu** l'avis préalable favorable majoritaire (37 pour et 3 contre) et favorable du conseil communautaire du 30 mars dans sa délibération n°2015/028,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE** un avis favorable à la modification des statuts de la communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire comme suit :

C – Compétences facultatives

- Création, aménagement, entretien et gestion d'aires permanentes d'accueil des gens du voyage ;
- Définition, financement et mise en œuvre de l'ensemble des actions d'enseignement musical public ;
- Organisation et gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal, en lien avec la compétence « enseignement musical » ou avec les activités du parc culturel ;
- Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes ;
- Aménagement et gestion des espaces verts et naturels concourant à la fonctionnalité écologique du territoire et reconnus d'intérêt communautaire ;
- Mise en valeur et préservation des espaces agricoles comme définis dans le cadre du PPEANP ;
- Valorisation, aménagement et sauvegarde de la « trame bleue » du territoire et notamment de la Marne et de ses affluents sur le territoire communautaire ainsi que du site classé des vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire;
- Protection et mise en valeur du patrimoine architectural remarquable d'intérêt communautaire.
- Assurer par conventionnement les missions d'urbanisme avec les communes (sous réserve adoption et prise de l'arrêté préfectoral)
- **Lecture Publique**

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## II – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Centrale d'alarme de la mairie

Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN annonce que la centrale d'alarme de la mairie qui date de 1992 est à remplacer car on ne trouve plus de pièces détachées.

- Maison des insectes

Monsieur Hervé DENIZO annonce que la maison des insectes sera prochainement installée à la mare à Gros comme cela était prévu. Le 14 juin prochain, la mairie en collaboration avec l'association les Amis de Carnetin, organisera le remplissage des cases de cette maison avec les enfants du village.

- Poubelles publiques

Monsieur Ludwig GOEMINNE demande s'il est possible d'installer des poubelles publiques au Point de vue de la Croix et sur la place de l'Eglise.

**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15**

